



Assemblée générale

Distr. limitée
28 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Troisième Commission

Point 116 a) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :

application des instruments relatifs aux droits de l'homme

Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Bangladesh, Barbade, Chine, Égypte, Guyana, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Kenya, Malaisie, Pakistan, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Singapour, Soudan et Trinité-et-Tobago : amendement au projet de résolution A/C.3/54/L.8

Question de la peine de mort

Insérer l'alinéa ci-dessous après le deuxième alinéa du préambule :

Affirmant que le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui vise à abolir la peine de mort, n'impose qu'aux États parties au Protocole l'obligation de prendre toutes dispositions nécessaires pour abolir la peine de mort sur le territoire relevant de leur juridiction,
